

MOBILITÉS

Les résultats des filières administratives et techniques sont tombés le 23 juin 2023
La campagne continue avec la reprise de la mobilité au fil de l'eau le 24 juillet prochain

JURISPRUDENCE que nous avons rappelée lors de nos dialogues de lignes directrices de gestion La Cour administrative d'appel de Bordeaux dans un arrêt du 6 juin 2023 a confirmé que lors d'un mouvement de mutation, l'administration doit prioritairement examiner les demandes formulées par les fonctionnaires qui réclament un rapprochement de conjoint. "Il résulte de ces dispositions que lorsque, dans le cadre d'un mouvement de mutation, un poste a été déclaré vacant, alors que des agents se sont portés candidats dans le cadre de ce mouvement, l'administration doit procéder à la comparaison des candidatures dont elle est saisie en fonction, d'une part, de l'intérêt du service et, d'autre part, si celle-ci est invoquée, de la situation de famille des intéressés, appréciée compte tenu des priorités fixées (par les textes). "S'ils sont privés de ce droit, les fonctionnaires peuvent être indemnisés "dans l'hypothèse où celui-ci aurait perdu une chance sérieuse d'être affecté selon ses vœux", "Dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, les affectations prononcées doivent tenir compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille", rappellent ainsi les textes. Surtout, la "priorité est donnée aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles".

UN PREAVIS DE GREVE A LA PREFECTURE DE MAYOTTE !



Notre organisation syndicale a déposé un préavis de grève vendredi 23 juin pour protester contre la dégradation continue des conditions de travail des agents de Préfecture et appelle à la grève à compter du 4 juillet 2023. FO PREFECTURES SMI a initié ce préavis et est prête à entreprendre des négociations, dans la suite du préavis déposé pour le TA, pour lequel nous avons pu obtenir des avancées...

SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Des mesures insuffisantes et inéquitable !

On nous dit +1,5% de revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, attribution de 5 points sur toute la grille au 1^{er} janvier 2024, **prime de pouvoir d'achat** pour certains, meilleure prise en charge du remboursement des transports, revalorisation des CET ! **ET ON DEVRAIT DIRE MERCI !** Mais tout cela et **reste nettement inférieur au taux d'inflation historiquement élevé qui atteint des records**. Cela ne relève en rien les bas salaires, et ne change rien au tassement des grilles indiciaires... Car **une prime, on le sait, n'est pas pérennisée lorsque l'on est fonctionnaire et ne compte pas dans le calcul des retraites** ! A déjà été mis en fonction un nouveau simulateur des retraites mais pour quelle retraite, si en activité, les catégories C arrivent déjà difficilement au SMIC ? Lors du conseil fédéral FO de la fonction publique Etat, auquel une délégation de notre syndicat a assisté, les résolutions portait sur les revendications salariales, les retraites mais aussi sur l'action sociale et du logement :

<https://www.fo-prefectures.com/11308-resolution-du-conseil-federal-fgf-fo-20-21-juin-2023>



Christine Marot - FO PREF et
Christian Grollier FGF FO, lors du
conseil Fédéral de la FGF-FO



AUTOUR D'UN OUTIL DU QUOTIDIEN : LE MAIL

Les MAILS, s'ils sont un moyen de communication rapides sont-ils vraiment efficaces ?

Nous savons que, plus il y a de personnes en copie, plus le risque qu'ils restent sans suite augmente. La boîte fonctionnelle constitue aussi un risque de perte ! Il ne s'agit pas là de la question de la rédaction attractive ou non de l'objet du mail mais d'un réel déséquilibre entre le flux entrant et nos capacités de traitement au regard de la diversité des missions et objectifs chiffrés de dossiers à traiter... Dans l'administration, on dit aux usagers d'envoyer un mail quand ils se présentent dans les services, mais, même si c'est un biais de communication direct des instructions, c'est malheureusement aussi devenu un moyen de se couvrir ..

LES PROCHAINES RÉUNIONS NATIONALES :

LES RÉUNIONS ANNULÉES OU REPORTÉES SONT DEVENUES LA NORME AU MINISTRE DE L'INTERIEUR !! CE CALENDRIER EST DONC SOUS TOUTE RESERVE.



- 3 juillet 2023 CAPN Attachés (administratifs)
- 4 juillet 2023: FS-CSA Réseau PREF SGCD
- 6 juillet 2023 CSAM

AVANCEMENTS 2024



En attendant la parution de la circulaire de la DRH, nous vous indiquons que les tableaux régionaux des Avancements au titre de 2024 doivent être transmis au plus tard le 27 OCTOBRE 2023 au MI.

POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :

Nous avons développé un site internet plus intuitif pour vos smartphones !



<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>

Nous restons joignables en un « clic » : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouvez toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTRE
DE L'INTERIEUR
11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91